

## Communiqué du Maire, Michel LEBOUÇ

Magnanville, le 7 novembre 2023

### **BÉBÉ ATTAQUÉ PAR UN CHIEN : JE NE DÉCIDERAI PAS DE LA RESTITUTION DE L'ANIMAL !**

*Le 7 septembre 2023, le bébé de deux mois d'un couple magnanvillois a été attaqué, à proximité du domicile familial, par un chien américain staff, lui infligeant de graves blessures à la cuisse et à la fesse.*

**Depuis ce drame, je cumule la réception d'injonctions de toutes parts, à décider de l'avenir de l'animal.**

Le Procureur de la République a ordonné, dans une ordonnance en date du 28 septembre, que le chien me soit remis en ma qualité de Maire, pour que je mette en œuvre les mesures de police administratives prévues. En clair, pour que je décide de l'avenir de l'animal (euthanasie ou restitution), dont il est précisé qu'il est « susceptible de présenter un danger grave et immédiat ».

Suite à cette ordonnance, j'ai saisi le Sous-Préfet sur cette affaire, en indiquant qu'il n'était pas question que je décide de l'euthanasie ou de la restitution de l'animal à son propriétaire.

En réponse, le Sous-Préfet m'a invité à prendre un arrêté prescrivant au propriétaire la mise en œuvre de mesures préconisées par l'évaluation comportementale dont l'animal a fait l'objet :

- Que le chien ne soit pas promené dans des lieux où circulent des enfants
- Que le chien porte effectivement sa muselière lors des sorties ou en présence de personnes vulnérables
- Que l'éducation du chien soit améliorée impérativement par des stages ou journées d'éducation réguliers.

L'avocat de la propriétaire m'a également mis en demeure de restituer l'animal sans délai.

**De toutes ces autorités, qui peut me garantir que le chien n'attaquera pas un autre enfant ou une autre personne ?**

Mon premier devoir, en tant que maire, c'est de protéger la population. Un enfant, de maintenant 4 mois, porte toujours les séquelles de cette attaque. Il endure des traitements et des soins quotidiens. Je ne me résoudrai pas à prendre un arrêté pour libérer le chien responsable de ses blessures.

C'est quand même aberrant que, pour la construction d'une prison sur ma commune, on ne me demande pas mon avis, mais qu'on me tient comme responsable d'une décision pour rendre un chien qui a attaqué un nourrisson.

Que l'État se substitue à moi sur cette affaire ! Pour une fois, je ne m'y opposerai pas.